

ACADÉMIE DE RENNES

Collège JEAN JAURÈS

29380 BANNALEC

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 08/06/2020**

Année scolaire : 2019/2020
Numéro de séance : 3
Date de convocation : 28 mai 2020
Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13
Nombre des présents : 22
Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Ordre du jour	Vote	3	23	Convocation	1
Procès-verbal de la séance du 10/02/2020	Vote	3	24	PV CA du 10/02/20	2
Bilan de l'organisation de la reprise après le confinement	Vote	3, 4	25	Organisation du collège pour la reprise après le confinement	3
Compte financier	Vote	4 à 8	26 et 27	Compte financier 2019	4
Convention d'adhésion au groupement d'achat	Vote	9	29	Conventions GA	5
Convention relative à la mise en place du télépaiement	Vote	9	28	Convention PAYFIP	6
Admissions en non-valeur	Vote	10	30	-	-

Le Président

Christophe MICHEL



Le secrétaire de séance

Valérie PENQUERCH



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 8 juin 2020





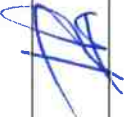
Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	x						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	x						
	CPE	Lahssini Khadija	x						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude (visio)	x			François Jacques			
		Rioual Maryse	x						
	Commune siège	Lemaire Jérôme	x						
Personnalités qualifiées		Boisrobert Yohann (correspondance)	x						
Total			7						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Cevaer Claire			x	David Béatrice			
		Anfray David (visio)	x			Tréneç Christelle			
		Balac Christophe	x			Hénaff Antoine	x		
		Gouéry Thierry	x			Philamant Carine			
		Aubry Isabelle	x			Abraham Gérard			
		Benoit Ghislaine	x			Rossignol Josée			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Allio Michel			x	Donnas Philippe			
		Le Guillou Valérie	x			Gillot Aude	x		
Total			6			2			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Cella Sandrine	x			Marivin Christelle			
		Péan De Ponfilly Denis (correspondance)	x			Louis Sabrina			
		Naviner Marie-Hélène	x			Couthouis Christelle			
		Hamonic Anne	x			Aloyau Carole			
		Tréguier Valérie	x			Mahé Fabienne			
		Le Roux Anne			x	Pennec Céline			
	Elèves	Fontaine Eva			x	Munoz Inès			
		Dabin Tristan			x	Blanchet—Carbonaro Matthias			
Total			5						
Membres invités	Groupement de commune	Le Roux Christophe	x						
	Agent comptable	Noyer Christophe	x						

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 8 juin 2020

24 MEMBRES

Quorum :
Présents :
Absents :

QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	Principal			
	Gestionnaire			
	Conseillère d'Education			
2 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	M. JAFFRE Claude	Visio-conférence	M. FRANÇOIS Jacques	
	Mme RIOUAL Maryse			
3 PERSONNALITES QUALIFIEES	Municipalité			
	M. BOISROBERT Yohann	Par correspondance		
4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT	Mme CEVAER Claire		Mme DAVID Béatrice	
	M. ANFRAY David	Visio-conférence	Mme TRENAC Christelle	
	M. BALAC Christophe		M. HENAFF Antoine	
	M. GOUERY Thierry		Mme PHILAMANT Carine	
	Mme AUBRY Isabelle		M. ABRAHAM Gérard	
	Mme BENOIT Ghislaine		Mme ROSSIGNOL Josée	
	M. ALLIO Michel		M. DONNAS Philippe	
ATOSS	Mme LE GUILLOU Valérie		Mme GILLOT Aude	

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
5 REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	Parents d'élèves	Mme CELLA Sandrine		Mme MARIVIN Christelle	
		M. PEAN DE PONFILLY Denis		Mme LOUIS Sabrina	
		Mme NAVINER Marie Hélène		Mme COUTTHOUIS Christelle	
		Mme HAMONIC Anne		Mme ALOYAU Carole	
		Mme TREGUIER Valérie		Mme MAHE Fabienne	
6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Elèves délégués	Mme LE ROUX Anne	Excusée	Mme PENNEC Céline	
		FONTAINE Eva		MUNOZ Inès	
		DABIN Tristan		BLANCHET - - CARBONARO Mathias	
7 MEMBRES INVITES	Agent comptable Représentant de Quimperle Communauté	M. NOYER Christophe		M. VEFOUR Jules	
		<i>M. LE ROUX</i>			

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Le quorum étant atteint (22 présents, 2 par visio conférence et 2 par correspondance soit 20 votants), la séance commence à 17h30.

Les membres du CA présents par correspondance ont donné leurs consignes de vote.

Monsieur MICHEL désigne Madame PENQUERCH comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

Aucune question particulière n'est parvenue au Principal. L'ordre du jour n'est pas modifié

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour.

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération N°23

2. Procès-verbal de la séance du 10 février 2020

Aucune remarque sur le PV de la séance du conseil d'administration du 10 février 2020.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du 10/02/2020.

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération N°24

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques

1. Bilan de l'organisation de la reprise après le confinement.

Monsieur le Principal donne des informations sur le retour des élèves au collège après le confinement à partir du 18 mai et sur l'organisation qui a été retenue (voir annexe).

Les élèves ont été (ou seront) accueillis chaque semaine entre 1,5 et 3,5 jours par semaine (suivant les niveaux, les périodes et le nombre de personnels disponibles).

Les contraintes en termes d'accueil et d'entretien sont très fortes (notamment au self).

Monsieur le Principal ajoute que dans la 2ème phase du déconfinement, 58 élèves de 6ème/5ème (soit 36,5%) et 43 élèves de 4ème/3ème (32%) sont présents.

Une dizaine de familles sont venues régulièrement prendre les cours et le travail de leur enfant (faute de matériel informatique ou de connexion internet). Nous avons également prêté une tablette pour faciliter le travail d'un élève.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'approuver l'organisation retenue pour la reprise après le confinement.

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération N°25

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Compte financier 2019

M. le Principal présente les dépenses et recettes de 2019 (Dépenses : 308 201,66 € ; Recettes : 330 277,25€ ; Résultat : +22 075,59€) et la répartition générale des dépenses par services (AP 21% ; VE : 1% ; ALO : 29% ; SRH : 42% ; BN : 5% ; OPC : 2%) puis passe la parole à Mme la Gestionnaire puis à M. Noyer, Agent Comptable du lycée Thépot, pour la présentation en détail du compte financier 2019.

Mme la Gestionnaire présente le bilan de l'exécution budgétaire de l'année 2019. Elle fait un bilan par service.

Au service Activités Pédagogiques (AP) :

La plus grande partie des dépenses et des recettes de ce service est consacrée à l'ouverture culturelle conformément au projet d'établissement.

1 - Ouverture culturelle

L'ouverture culturelle est l'un des objectifs prioritaires du projet d'établissement. Les dépenses se sont élevées à 40 005,30 €.

En 2019 deux séjours ont été organisés :

-en Angleterre pour un montant de 18 644,93 €

-à Guidel pour un montant de 12 625,76 €

Les budgets des séjours ont été respectés.

Afin de financer les activités et sorties des internes, l'établissement a utilisé la totalité de la subvention « Collège et Territoire » attribuée par le Conseil départemental (2 300,00 €)

Les sorties (coût transports + visites) se sont élevées à :

- 2 515,11 € pour l'internat
- 2 619,50 € pour les sorties des autres élèves.

Une subvention de 3 600,00 € pour le projet « corps et Graphies » a été versée par la DAAC pour la rémunération de l'artiste.

2 - Accès aux équipements sportifs

Ce domaine est subventionné par le Conseil Départemental : 7 503,30 € pour la location du gymnase, 678,50€ pour les entrées à la piscine et 1 785€ pour le transport à la piscine. Ce dernier est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 1 500,00€ le reste est financé par le reliquat d'une ancienne subvention. En 2019, le Conseil Départemental a demandé le remboursement des sommes non utilisées l'année précédente : le collège lui a donc reversé la somme de 422,00 €.

3 - Enseignement Général

Les budgets ont été respectés. Les dépenses pour le CDI se sont élevées à 1 964,85€ (pour un prévisionnel de 2 000,00€) et pour les crédits pédagogiques à 3 040,03€ (prévisionnel de 3 016,90€ soit -23,13€).

Le Conseil Départemental a financé de nombreuses actions par le biais de subventions :

- ✓ 400,00 € pour l'atelier scientifique (potager expérimental),
- ✓ 500,00 € pour l'atelier théâtre
- ✓ 578,00 € pour l'achat de matériel sportif
- ✓ 645,50 € pour Collège au Cinéma

4- Crédits globaux

Pour les manuels scolaires, les dépenses s'élèvent à 3 339,30€, il s'agit principalement de réassort pour le niveau 5ème. Il reste un reliquat de 1 963,34 €.

Les dépenses en droit de copie (448,80 €) et pour l'achat des carnets de liaison (705,00 €) se maintiennent.

5 – Reprographie

Le montant des dépenses se monte à 3 335,33 € (budget prévisionnel = 3 400,00 €) pour les copies, le loyer et le papier (enseignants). Le changement de prestataire pour la location du photocopieur de la salle des professeurs en janvier 2019 a permis de faire des économies (près de 900,00 €) sur le coût copie et sur le loyer.

6 - Usages numériques

Dans ce domaine, l'établissement a acheté :

- des logiciels (Pronote et EDT) pour un montant de 483,22 €
- une lampe pour un vidéoprojecteur : 114,24 €
- du petit matériel informatique : lecteur DVD externe, enceintes pour un montant de 187,28 €

Les subventions d'Etat servant à financer l'acquisition de ressources numériques ont permis l'abonnement à Madmagz (116,10 €). Il reste un reliquat de 9 378,64 €.

7 - Matériel destiné à la pédagogie

465,87 € ont été dépensés dans l'achat de petites fournitures (type crayons pour tableau blanc et toner...).

Ainsi le montant total des dépenses en **AP s'élève à 65 777,75 € pour des recettes de 69 201,84€**

Au service Vie de l'élève (VE) :

1 - Aides aux familles

En 2019, la subvention des fonds sociaux s'est élevée à 3 043 €. Elle a permis d'aider 10 familles pour un montant global de 1 932,54€.

Les aides accordées sont majoritairement destinées à résorber des créances de demi-pension et d'internat : 62,90 % des familles ont été aidées pour la demi-pension/internat, 36,79 % pour les séjours et 0,31 % pour le reste (achat d'un cahier d'exercices).

2 – Domaine SANTE et CESC

Sur le domaine Santé, la quasi-totalité des crédits ont été dépensés (421,79 € sur les 424,00 € prévus au budget). La ligne budgétaire concernant l'infirmerie de l'internat démontre que des besoins spécifiques existent pour ces élèves. Les dépenses se montent à 94,72 € et concernent principalement l'achat de produits d'hygiène.

Les dépenses du domaine CESC s'élèvent à 270 € (adhésion à l'IREPS et don de 150€ à l'association Handisport Co Breizh suite à leur intervention dans l'établissement en 2019 et financé par l'établissement).

Un prélèvement sur les fonds de roulement a permis d'acheter du matériel pour l'infirmerie : un album test d'Ichihara et un tableau optométrique pour un montant de 380,63 €.

Une subvention « BodyActeurs » du Conseil Départemental d'un montant de 800,00 € a permis d'investir dans du matériel de musculation et d'ouvrir une petite salle de sport au sein de l'établissement à destination des élèves (récréation du midi).

Le montant total des dépenses en VE s'élève à **3 883,16 € pour des recettes de 3 310,02€**.

Au service Administration et logistique (ALO) :

C'est la viabilisation qui constitue la plus grosse charge des dépenses de ce service.

1/ Viabilisation

En 2019 le budget alloué à la viabilisation a été suffisant (48 500 € prévu pour des dépenses de 46 621,27€), face aux difficultés rencontrées en 2018 ce budget a été augmenté mais la situation est revenue à la normale. De plus, en 2019, le collège a obtenu une subvention exceptionnelle de 9 300,00 € du Conseil Départemental pour combler le dépassement de 2018.

2 - Maintenance

Les dépenses de la ligne « Petit matériel d'entretien » se maintiennent et s'élèvent à 8 183,61 €. Ce poste de dépense est très dépendant des travaux urgents par définition non prévisibles.

Les dépenses de la ligne « Travaux urgents » (entreprises extérieures) qui s'élèvent à 563,93 € sont moins importantes que prévues (1 000 € prévus au budget). Seul des interventions sur la centrale incendie (remplacement de détecteurs) ont été nécessaires en 2019.

En ce qui concerne les contrats obligatoires, les dépenses correspondent au budget prévu initialement (3 948,01 € pour un prévisionnel de 4 500 €).

L'établissement a acheté sur un reliquat d'une subvention du Conseil Départemental (avec son accord et celui du Conseil d'Administration) 3 blocs de casiers élèves neufs pour un montant de 1 625,94 €.

3-Dépenses administratives et communications

Les dépenses administratives correspondent à des frais de déplacement (1 461,04 €) et à l'achat de fournitures administratives (1 884,64€).

Quant au domaine communication, des économies ont été réalisées sur les deux premiers postes :

- l'affranchissement : 1 994,16€ (2 214,25€ en 2018)
- la téléphonie (communications et abonnements) : 1 933,23€ (3 164,30 € en 2018)
- internet : 1 127,87€ (1 050,63 € en 2018)

4 - Entretien

L'établissement a investi dans un aspirateur pour le bâtiment B (subventionné à 50% par le Conseil Départemental) pour un montant de 234,05 €. Une subvention de 712,47 € a été versée par le Conseil Départemental suite à l'achat des EPI pour les agents.

5 - Equipement informatique

L'établissement a investi dans du petit matériel pour un montant de 394,77 € (principalement deux appareils photos et des cartes SD et une quinzaine de souris).

Le montant total des dépenses en ALO s'élève à **90 120,04 €** pour des recettes de **106 171,55 €**

Au service de Restauration et hébergement (SRH) :

Les denrées constituent la plus grande partie des dépenses (60%) ainsi que le reversement au Conseil Départemental (34%) pour la rémunération des agents. Les dépenses en maintenance (4%) sont en augmentation car le collège a dû remplacer du matériel en cuisine alors que celle-ci va bientôt être en travaux : panne d'une armoire froide positive (nous avons récupéré gracieusement un frigo dans un collège du nord Finistère mais il a fallu régler le transport pour un montant de 752,40 €) et panne du bain marie de la vitrine du self (réparation pour un montant de 444,96 €). Ces dépenses ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental. Nous avons aussi investi dans deux chariots pour la nouvelle armoire froide pour un montant de 572,83 € (ces chariots seront utilisables dans la nouvelle cuisine).

En ce qui concerne l'équilibre budgétaire du SRH, l'exercice 2019 montre un excédent de 3 173,33€ lié à l'augmentation du nombre de repas élèves (+786 repas) et au fait que la vente de tickets commensaux a été amoindrie lors de la préparation du budget en prévision de la mise en place de la livraison des repas ; les travaux étant retardés d'un an, les commensaux ont continué à déjeuner au self.

L'établissement développe depuis quelques années une politique d'achat de produits de proximité et bio. La cuisine est d'une très grande qualité (avec une majorité de produits frais et du fait maison), les menus à thème sont réguliers et un repas végétarien est préparé chaque semaine, le budget est respecté.

Nous poursuivons l'augmentation de la part du local et du bio dans l'achat de nos denrées (38% en 2019 contre 32% en 2018).

Le montant total des dépenses au SRH s'élève à **133 949,73 €** pour des recettes de **137 123,06 €**.

Au service bourses nationales (BN) :

L'établissement comptait en 2019 : 66 élèves boursiers soit un taux de 22.45%. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2018/2019.

Le service BN est égal en recette et en dépense pour **14 470.78€**. Il comprend les bourses nationales mais aussi les primes d'internat.

M. Le Roux, représentant de Quimperlé Communauté, demande quelle est la situation sociale des élèves de Bannalec par rapport aux autres collèges environnants. M. Le Principal explique que l'indice de position sociale (IPS) est l'un des plus bas du Finistère sud (98).

Au service opérations en capital (OPC) :

En 2019 l'investissement s'élève à **7 178,30 €**, il a reposé sur :

- Un photocopieur pour un montant de 4 814,40 €, positionné à l'administration
- Un ordinateur pour un montant de 1 073,90 €, destiné à faire du montage vidéo
- Un défibrillateur, pour un montant de 1 290,00 €, positionné à l'administration et obligatoire réglementairement.

M. Noyer présente l'analyse des données financières de l'année 2019, il précise qu'ayant pris son poste le 01/02/2020, il n'était pas présent durant cette année budgétaire.

Après avoir présenté le montant des dépenses et recettes par service, il explique que le résultat de l'exercice présente un excédent de 22 075,59€ (2018 : -15 868,85€), la capacité d'autofinancement atteint 25 710,74 € (2018 :-12 124,82€)

Il présente ensuite la composition des fonds de roulement :

Les immobilisations se montent à 7 178,30 €, couvertes par des subventions à hauteur de 4 125,90 € et par la capacité d'autofinancement à hauteur de 3 052,40 €.

Le fonds de roulement s'établit pour l'exercice 2019 à 83 894,18 €, en hausse de 37,00 % (+22658,34 €), avec un nombre de jours de fonds de roulement de 102 jours. Déduction faite des créances, des provisions, des cautionnements et des stocks, le fonds de roulement effectivement mobilisable s'établit à 70 060,17 €, soit 83,51 % d'autonomie de fonds de roulement (85 jours).

Puis il présente la trésorerie de l'établissement qui augmente de 20 292,63 €, pour s'établir à 111 699,66 €, avec un nombre de jour de trésorerie de 135 jours. Cependant, si on tient compte des dettes, avances et reliquats exigibles, l'autonomie de trésorerie réelle de l'établissement dégagée s'établit à 70 060,17 €. Le taux d'autonomie de trésorerie de l'établissement est de 62,72 % (85 jours).

Au niveau des créances, les sommes dues à l'établissement atteignent 11 402,21 € (13,59 % du fond de roulement)

- Créances contentieuses (huissier) 3 140,85 €
 - o Sans aucun recouvrement 2 717,32 €
- Créances hébergement 1 259,36 €
 - o Sans aucun recouvrement 567,44 €
- Collectivités 2002,00 €
- Autres débiteurs 5000,00 €

En conclusion, M. Noyer explique que le collège Jean Jaurès présente une situation financière saine avec une autonomie financière de 83,51 % de son fond de roulement, soit 85 jours.

Monsieur le Principal ajoute que la crise sanitaire actuelle va entraîner des coûts supplémentaires : achats de matériels et de produits de désinfection, annulation du voyage en Espagne.

Le montant des créances contentieuses est faible, mais 86,51 % n'a vu aucun recouvrement depuis leur génération, cela représente un risque qu'il peut être opportun de provisionner. Une étude de ces créances sera à mener afin de réévaluer la pertinence du recouvrement forcé au regard du coût de procédure qui pourrait à terme être mis à la charge du budget de l'établissement.

Certaines ont 10 ans, bien au-delà du délai de prescription.

Le compte 41910, reprenant les avances dues aux familles, comporte des sommes très anciennes atteintes par la prescription (2009 à 2015). Ces sommes sont acquises définitivement à l'établissement sous réserve que les diligences aient été faites pour informer les bénéficiaires. Bien que modestes ces sommes avaient vocation à être restituées aux familles. Un apurement des sommes prescrites sera à mener ainsi qu'un suivi régulier des montants non prescrits, coordonnés entre l'établissement et l'agence comptable.

Monsieur JAFFRE, élu du conseil départemental, demande combien de familles sont concernées par les créances et si ce sont des créances anciennes. 44% des créances datent de plus de 3 ans, certaines ont même 10 ans. Elles concernent 16 familles pour des montants allant de 3,27€ à 872,32€. 3 débiteurs cumulent 57% des créances du collège.

Au compte 4192, un prix du Crédit Agricole de 300,00 € de 2015 reste en compte d'avance, et est atteint par la prescription sous réserve que les diligences aient été faites.

La comptabilité du collège Jean Jaurès présente des reliquats au titre de :

- BOP 141 : 9947,18 € de crédits antérieurs à 2019
- BOP 230 : 1389,65 € de crédits antérieurs à 2019

Une déspecialisation des crédits au titre du plan numérique pourrait peut-être être sollicitée auprès des services académiques, afin d'abonder les crédits disponibles au titre du BOP 141.

M. le Principal passe alors aux votes.

Le conseil d'administration adopte sans réserve le compte financier de l'exercice 2019.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°26

Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat 2019, s'élevant à 22 658.34 € au fonds de roulement unique de l'établissement. Le fonds de roulement au compte financier s'élève à 83 894,18 €.

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération N°27

2. Convention d'adhésion au groupement d'achat

Le collège souhaite adhérer à différents marchés pour l'année 2021. Mme la gestionnaire rappelle que cette adhésion permet au collège d'obtenir des tarifs plus intéressants (achat des denrées alimentaires, contrôles obligatoires).

Pour les denrées alimentaires :

La cuisine étant en travaux durant toute l'année 2021 et les repas étant livrés en liaison froide, aucun marché alimentaire n'est passé.

Pour les vérifications :

Marché du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

- vérification annuelle des ascenseurs,
- entretien des ascenseurs
- et vérifications des installations gaz

Pour l'année 2021, la cotisation est de 160.00 € (une seule cotisation quel que soit le nombre de marché).

Le CA approuve l'adhésion de l'établissement aux groupements de commandes et aux marchés énumérés ci-dessus.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 28

3. Convention relative à la mise en place du télépaiement

L'article 4 du décret du 1er août 2018 demande aux administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne. Ce service doit se mettre en place entre 2019 et 2022. Le collège souhaiterait ouvrir ce service dès la rentrée de septembre 2020 afin de permettre le règlement par télépaiement des créances de demi-pensions et/ou de voyages pour les familles.

L'établissement adhérent aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail, ainsi que les coûts de commissionnement carte bancaire en vigueur pour la sphère État.

Au 1er janvier 2019 ces coûts de commissionnement s'élèvent à :

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,34 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération,
- hors de la zone euro : 0,68 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération,
- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0,03 € par opération pour la part fixe.

Ces commissions sont révisables par la DGFIP.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Direction Générale des Finances Publiques et le collège.

Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec le Direction Générale des Finances Publiques.

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération n° 29

4. Admission en non-valeur

Mme la gestionnaire explique que plusieurs créances font l'objet d'une admission en non-valeur (elles concernent deux familles).

La première famille est insolvable ; il reste donc à charge pour l'établissement 188,48€ (créances de 2016).

-créance 16CF16Y025771 : 66.88€

-créance 16CF16Y025773 : 121.60€

La seconde famille est aussi insolvable, il reste à la charge de l'établissement la somme de 180.29 € (créances de 2019)

-créance 19CF16Y031122 : 88.60€

-créance 19CF16Y031123 : 91.69€

Pour information, les frais d'huissier pour ces deux dossiers s'élèvent à 407,17€. Mme la Gestionnaire explique qu'elle va devoir proposer un prélèvement sur les fonds de roulement au prochain CA afin de régulariser ces frais.

Le Principal demande donc au conseil d'administration de voter l'admission en non-valeur des sommes suivantes : 368,77€.

Le CA vote pour l'admission en non-valeur de la somme proposée soit 368.77 €.

Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération n° 30

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Point sur les travaux

Les travaux ont été interrompus en raison de la crise sanitaire et ont repris depuis 4 semaines. Des retards sont constatés mais des efforts sont faits pour les rattraper. Un nouveau planning sera établi.

La cuisine provisoire sera installée dans la cour basse fin juin pour une utilisation à la rentrée de septembre. L'appel d'offre pour la fourniture des repas a été lancé au mois d'avril. Il y a eu 5 réponses. La commission d'appel d'offre devra se réunir. Le Principal demande si un ou deux représentants des parents pourraient être volontaires pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 19h00.